

Annexe 2 – Localisation des secteurs concernés par la modification

L'ensemble des 19 communes du Pays de La Petite Pierre est concerné par la modification n°1.

La localisation des modifications apportées au plan de règlement est assurée dans la notice de présentation (annexe 1) au paragraphe 3.2.

Les modifications apportées au règlement écrit concernent les zones UA, UB, UE, UF, UH, UJ, UT, UX, 1AU, 2AU, A et N.

Les modifications apportées aux orientations d'aménagement et de programmation concernent :

- Commune d'Eschbourg – secteur 1AU
- Commune de La Petite Pierre - Secteur 1AU "Rue du cimetière"
- Commune de La Petite Pierre - Secteur 1AU "Rue du cimetière nord"
- Commune de Lichtenberg – dernière tranche du lotissement
- Commune de Reipertswiller – rue du Haselthal
- Commune de Reipertswiller – secteur 1AU
- Commune de Wimmenau – rue du Rebberg
- Commune de Zittersheim - Secteur 1AU "Rue des champs - RD135"

ainsi que l'OAP Trame Verte et Bleue et la suppression de l'OAP Equipement commercial et artisanal.